



OWCA

Association régie par la loi de 1901 - Numéro RNA : W751253863

11 rue Anatole France, 92320 Châtillon

+33 (0)6 64 74 45 10

hello@owca.fr / <https://owca.fr>

CONTRAT DE FAMILLE D'ACCUEIL

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À :

- Accueillir et considérer la famille d'accueil comme un membre à part entière de l'association.
- Lui donner toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement, les objectifs et l'actualité de l'association.
- Régler les soins vétérinaires dont l'animal pourrait avoir besoin, uniquement chez l'un de nos vétérinaires partenaires à condition qu'un accord préalable à une visite soit donné par l'association (sauf en cas d'urgence vitale). En cas de manquement de la part de la famille d'accueil, liste exhaustive dans le guide fournit par ailleurs, les frais sont à la charge de la famille d'accueil.
- Lui fournir tous les renseignements en sa possession sur l'animal à accueillir : caractère, habitudes, état de santé etc.
- Récupérer l'animal sous 72h en cas de problème grave.
- Mettre tout en œuvre pour trouver un adoptant ayant un environnement adapté à l'animal à placer.
- Ne pas multiplier les visites inutiles d'adoptants potentiels au domicile de la famille d'accueil et à sélectionner avec rigueur la famille d'adoption.
- Fournir le matériel nécessaire au bon accueil de l'animal dans la limite des stocks disponibles (bac de litière, caisse de transport, jouets, panier, grattoir etc.)

LA FAMILLE D'ACCUEIL S'ENGAGE À :

- Ne pas se séparer de l'animal pendant qu'il est sous sa responsabilité.
- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Héberger un ou plusieurs animaux selon les modalités définies avec l'association jusqu'à ce que l'animal trouve un autre foyer d'accueil ou un foyer définitif.
- Prévenir au minimum 15 jours à l'avance en cas de départ en vacances ou de désir de cesser d'être famille d'accueil.
- Prodiguier aux animaux accueillis tous les soins nécessaires (alimentation, administration de médicaments, changement de litière, etc).
- Ne pas laisser sortir le(s) chat(s) en accueil à l'extérieur sans accord explicite de l'association.
- Ne pas laisser sortir le(s) chat(s) en accueil sur un balcon, terrasse ou rebord de fenêtre non sécurisé (filet et.) Si l'animal chute alors que l'environnement n'est pas sécurisé, les frais vétérinaires sont à la charge de la famille d'accueil. Si un accident devait se produire alors que l'environnement est sécurisé, cela sera traité au cas par cas.

- Payer les frais vétérinaires en cas de négligence de sa part (maladie suite à un accueil multi-asso non déclaré etc)
- Prévenir l'association en cas de signe de maladie ou de comportement anormal.
- Consacrer à l'animal suffisamment de temps pour son bien-être.
- Pouvoir emmener l'animal chez le vétérinaire ou en cas d'impossibilité, prévenir suffisamment à l'avance pour organiser un co-voiturage.
- Prendre en charge les frais de déplacement liés à l'animal en accueil.
- Ne pas prendre de décision de son propre chef concernant la santé ou la conduite à tenir face à un animal malade ou ayant des troubles du comportement.
- Être exclusivement famille d'accueil pour l'association Owca, pour des raisons sanitaires et de sécurité évidentes, sauf en cas d'accord avec l'autre entité.
- Garder ces animaux en accueil le temps nécessaire dans l'attente d'une adoption selon les conditions établies avec l'association et accepter de s'en séparer le moment venu.
- Recevoir les potentiels adoptants à son domicile et leur réserver le meilleur accueil.
- Répondre à l'association le plus rapidement possible lors d'une sollicitation de sa part que ce soit pour une adoption, une demande ou une question.
- Répondre aux potentiels adoptants et organiser rapidement une visite à son domicile pour rencontrer l'animal lorsque le formulaire est validé.
- Respecter les conditions de quarantaine (dans le cas des familles d'accueil quarantaine) selon les indications de l'association afin d'éviter la transmission de maladies entre les animaux de la maison et celui de l'association.
- Accepter une visite de l'animal en garde à la demande d'un membre du bureau de l'association.
- Prendre en charge la nourriture de l'animal ainsi que les consommables (litière, friandises, ...). Cependant l'association pourra ponctuellement fournir de la litière ou de la nourriture à l'issue de collectes alimentaires.
- Signaler à l'association tout changement de coordonnées.
- Fournir les coordonnées de la personne qui vient s'occuper de l'animal en cas d'absence.

Si l'un des articles cités ci-dessus n'est pas respecté, ou si l'association juge que la vie de l'animal est mise en danger, elle se réserve le droit de reprendre l'animal pour son bien-être.

L'ASSOCIATION INFORME LA FAMILLE D'ACCUEIL QUE :

- Toute forme de violence envers les animaux, qu'elle soit physique ou psychologique, est interdite et sévèrement punie par la loi.
- La fréquence des examens vétérinaire pour l'animal placé est au minimum 1 fois tous les 12 mois, généralement pour le rappel vaccinal et le bilan de santé annuel de celui-ci.
- La reproduction des animaux de l'association est strictement interdite.
- L'adoption de l'animal par la famille d'accueil n'est pas acceptée systématiquement, la famille d'accueil doit en fait part au bureau de l'association qui acceptera ou non la requête.
- L'association se réserve le droit, à la suite du processus d'adoption, de faire adopter l'animal par la personne de son choix.
- L'association demeure le propriétaire de l'animal et est la seule habilitée à le faire adopter sous contrat d'adoption.

Merci d'envoyer une attestation d'assurance en responsabilité civile (assurance habitation) en même temps que le contrat signé.

Après avoir pris connaissance de ces clauses, je soussigné(e) :

Nom et Prénom : _____

Domicilé(e) au : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Animaux déjà présents au domicile : ____ Chats ____ Chiens ____ NAC (préciser : _____)

Atteste avoir pris connaissance du guide destiné aux familles d'accueil.

**Signature et nom de la représentante de l'association
et détentrice de l'ACACED**

**Signature de la famille d'accueil
précédée de la mention "lu et approuvé"**

Chloé JAMET, présidente de l'association OWCA

C. Jamet